



MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

295, route de l'Église

Saint-Claude (Québec) J0B 2N0

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ Par la soussignée, France Lavertu, directrice générale, greffière-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil, à sa séance ordinaire du 6 mai 2024, a *adopté le règlement suivant* :

RÈGLEMENT NO 2024-340 RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR DEUX SECTEURS RÉSIDENTIELS : LE PÉRIMÈTRE URBAIN (RE 1-2-3-4-5-6-7, C-1-2, CI-1, MIX-1), ET LA ZONE DE VILLÉGIATURE DU LAC BOISSONNEAULT (VR 1-2-3, VC-1, VT-1, CL-1) (ZONES : SELON LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2008-271)

Que ce règlement entre en vigueur.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Claude, ce 7 mai 2024.

France Lavertu
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, France Lavertu, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Saint-Claude certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau, bureau de Poste et bibliothèque Irène-Duclos et publié dans l'info de mai 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7 mai 2024.

France Lavertu
Directrice générale
Et greffière-trésorière

TÉLÉPHONE : 819 845-7795 poste 1

TÉLÉCOPIEUR : 819 845-2479

COURRIEL : directrice@st-claude.ca

SITE WEB : www.municipalite.st-claude.ca